

PROCÈS-VERBAL DE LA **SÉANCE PUBLIQUE RÉGULIÈRE** DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION** DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA CÔTE-NORD TENUE LE 21 SEPTEMBRE 2022 À 16 H 30, À SEPT-ÎLES ET PAR ZOOM

PRÉSENCES

Denis Miousse, président
 Johanne Beaudoin
 David Bédard Méthot
 Josée Francoeur
 Benoit Méthot
 Jean-Pierre Porlier
 France St-Pierre
 Solange Turgeon

PAR ZOOM

Dave Charlton
 Ginette Côté, vice-présidente
 Roger Dubé
 Michaël Lavigne
 Clermont Martel
 Geneviève Fafard
 Diane Ouellet

ABSENCES

Manon Asselin, présidente-directrice générale et secrétaire

Invités : Nathalie Castilloux, présidente-directrice générale adjointe
 Membres de l'équipe de direction

1. Ouverture de la séance publique régulière et vérification du quorum

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes et explique le déroulement de la séance. Il constate le quorum et ouvre la séance publique à 16 h 33.

En l'absence de la présidente-directrice générale et secrétaire du conseil d'administration, madame Manon Asselin, la présidente-directrice générale adjointe, madame Nathalie Castilloux, agira à titre de secrétaire de la présente séance publique.

2. Adoption de l'ordre du jour et inscription aux affaires nouvelles

Le président fait la lecture de l'ordre du jour. Deux points sont retirés du présent ordre du jour :

- Point 5 – Rapport du président du conseil d'administration;
- Point 11.1 – Règlement G1-251-001 portant sur la régie interne du conseil d'administration – Révision.

Résolution 2022-09-123

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter** l'ordre du jour de la séance publique régulière du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord du 21 septembre 2022 en laissant les affaires nouvelles ouvertes.

Adopté à l'unanimité.

3. Adoption des procès-verbaux**3.1. Séance publique régulière du 15 juin 2022****Résolution 2022-09-124**

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter**, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance publique régulière du conseil d'administration tenue le 15 juin 2022.

Adopté à l'unanimité.

3.1.1. Affaires découlant de la séance publique régulière

La présidente-directrice générale adjointe, madame Nathalie Castilloux, présente le suivi des décisions prises lors de cette séance :

- **Entente de gestion et d'imputabilité**
L'entente a été transmise au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) le 7 juillet. Le suivi de l'entente et des livrables s'effectue en continu durant l'année en cours.
- **Politique sur la prise de photos, vidéos et enregistrements sonores par les usagers et les visiteurs**
Les affiches ont été renouvelées dans toutes les installations du CISSS. Ces nouvelles affiches mettent en évidence l'importance d'obtenir le consentement des personnes qui se trouvent sur les photos ou vidéos. Un échange a eu lieu lors de la rencontre bimensuelle des gestionnaires du CISSS (support RH), afin de bien les informer au sujet de cette politique et répondre aux questions. Un aide-mémoire résumant la politique est disponible pour le personnel.
- **Règlement portant sur les conflits d'intérêts, l'obligation de confidentialité, de loyauté et de discrétion**
Le règlement est disponible dans l'intranet du CISSS pour le personnel. Des rencontres sont à venir avec les gestionnaires pour les informer des grands principes du règlement. Une stratégie de communication s'adressant aux employés est en élaboration.
- **Politique relative au télétravail**
La politique est disponible pour le personnel dans l'intranet du CISSS. Quatre (4) séances d'information ont été tenues pour les gestionnaires. L'une d'entre elles a été enregistrée pour rendre les informations accessibles pour les gestionnaires qui n'ont pu assister à ces séances qui portaient sur les grands principes de la politique, la procédure et les outils disponibles.

Une mise à jour des dossiers du personnel en télétravail est en cours. Le formulaire de télétravail a été transmis et il doit être retourné au plus tard le 30 septembre. En octobre, nous serons en mesure de fournir des données sur le nombre de personnes en télétravail à temps complet, en mode hybride ou hors région.

Des travaux sont en cours du côté de la Direction des ressources informationnelles pour la création d'un formulaire de requête de travail dans Octopus pour les nouvelles demandes. Cent dix-sept (117) personnes ont complété la formation sur l'ergonomie et le bien-être physique dans le cadre du travail de bureau. Cette formation est obligatoire pour le personnel en télétravail.

- **Modification au permis d'exploitation – Fermeture et ajout d'une installation**
La demande est en analyse auprès des directions générales concernées du MSSS.

3.2. Séance spéciale du 22 juin 2022

Résolution 2022-09-125

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter**, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 22 juin 2022.

Adopté à l'unanimité.

3.2.1. Affaires découlant de la séance spéciale

La présidente-directrice générale adjointe présente le suivi des décisions prises lors de cette séance :

- **Rapport financier annuel 2021-2022 du CISSS de la Côte-Nord**
Rapport financier annuel 2021 de la Santé au travail
La Direction des ressources financières a effectué les suivis requis auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux.

3.3. Séance spéciale à huis clos du 29 juin 2022

Résolution 2022-09-126

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter**, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance spéciale à huis clos du conseil d'administration tenue le 29 juin 2022.

Adopté à l'unanimité.

3.3.1. Affaires découlant de la séance spéciale à huis clos

La présidente-directrice générale adjointe présente le suivi des décisions prises lors de cette séance :

- **Rapport de gestion 2021-2022 et rapport annuel sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et de l'amélioration de la qualité des services 2021-2022**
Les rapports ont été transmis au ministère de la Santé et des Services sociaux et ils seront rendus publics en novembre lors de la séance annuelle d'information.
- **Nomination au poste de directeur adjoint à la Direction de santé publique**
Madame Hélène Martel est entrée en poste le 15 août dernier. Elle œuvre dans le milieu de la santé et des services sociaux depuis une vingtaine d'années.

3.4. Séance spéciale à huis clos du 14 juillet 2022

Résolution 2022-09-127

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter**, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance spéciale à huis clos du conseil d'administration tenue le 14 juillet 2022.

Adopté à l'unanimité.

3.4.1. Affaires découlant de la séance spéciale à huis clos

La présidente-directrice générale adjointe présente le suivi des décisions prises lors de cette séance :

- **Achat par Corélo du 58, rue Scheffer à Blanc-Sablon**
L'offre d'achat a été acceptée en juillet par les propriétaires. En début octobre, nous devons compléter les formalités administratives associées à la transaction. Nous sommes en attente de la confirmation de rendez-vs par le notaire.
- **Achat par Corélo du 1494, rue de l'Anse à Havre-Saint-Pierre**
L'offre d'achat a été acceptée par les propriétaires avec une prise de possession le 1^{er} novembre 2022. Les formalités administratives associées à la transaction seront complétées au début d'octobre. Nous sommes aussi en attente de la date du rendez-vous par le notaire. Par la suite, s'il y a lieu, les travaux nécessaires d'entretien (ex.: peinture) seront effectués. La maison sera attribuée à une pharmacienne salariée du CISSS (Jade Landry) à une date à convenir, selon les travaux à y effectuer.

3.5. Séance spéciale à huis clos du 25 août 2022

Résolution 2022-09-128

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter**, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance spéciale à huis clos du conseil d'administration tenue le 25 août 2022.

Adopté à l'unanimité.

3.5.1. Affaires découlant de la séance spéciale

La présidente-directrice générale adjointe présente le suivi des décisions prises lors de cette séance :

- **Nomination au poste de directeur adjoint de la protection de la jeunesse**
La date d'entrée en fonction de M^{me} Lapointe sera déterminée à la suite de la dotation de son poste actuel.

4. Tableau de suivi des questions du public

Le tableau de suivi des questions du public est disponible sur le site Web de l'établissement.

5. Rapport du président du conseil d'administration

À la demande du président du conseil d'administration, ce point est retiré du présent ordre du jour.

6. Rapport de la présidente-directrice générale adjointe

Il me fait plaisir d'être parmi vous ce soir pour cette séance du conseil d'administration, Mme Asselin regrettant de ne pouvoir être présente pour cette séance.

Le 13 septembre dernier marquait mon premier anniversaire comme présidente-directrice générale adjointe au sein du CISSS de la Côte-Nord. Malgré mes nombreuses années dans le réseau de la santé et des services sociaux, cette dernière année fut très enrichissante et remplie de nouveaux apprentissages. Je constate toujours, jour après jour, que notre organisation peut compter sur des personnes de cœur et professionnelles. J'ai la chance d'être entourée d'une équipe extraordinaire.

Je compléterai en octobre prochain, une tournée de notre vaste, mais combien beau territoire. J'ai rencontré des gens accueillants et fiers de me faire visiter leur milieu et me partager leurs défis et leurs réussites. Je vous remercie du fond du cœur pour votre grande générosité à me recevoir chez vous!

Lors du dernier CA le 15 juin dernier, nous nous apprêtons à traverser la période estivale, période qui, nous l'espérons, a permis à notre personnel de prendre des congés bien mérités.

La pénurie de main-d'œuvre au CISSS de la Côte-Nord est toujours présente et certaines découvertures ou réductions de service dans nos milieux n'ont pu être évitées durant la période estivale. Somme toute, nous avons pu maintenir un accès à nos services, que je qualifierais de « au-delà de nos attentes ». Merci sincère à tous pour votre exceptionnelle contribution.

Je tiens maintenant à souligner quelques activités ou événements qui se sont tenus dans nos installations, qui ont impliqué nos services ou notre personnel durant la période estivale :

- Le 1^{er} juin dernier, nous avons amorcé le déploiement du guichet d'accès à la première ligne. Le déploiement du projet est complété pour l'ensemble du territoire avec l'ajout tout récent de la Basse-Côte-Nord et de Manicouagan. Nous surveillons de près l'efficacité et la satisfaction des usagers qui l'ont utilisé et nous sommes en apprentissage pour les prochaines étapes.
- La fête au CHSLD de Sept-Îles les 12, 13 et 14 juillet dernier (dîner hot-dog). Merci aux équipes pour la planification et l'organisation, et aux nombreux bénévoles dont le comité des résidents du milieu et les auxiliaires bénévoles.

- La diffusion du Plan stratégique CISSS Côte-Nord 2022-2026 le 14 juillet dernier. La direction est à pied d'œuvre pour opérationnaliser ce plan. Merci à toutes les équipes pour leur grande mobilisation autour de ce plan.
- Le 10 septembre dernier marquait la 20^e journée mondiale de la prévention suicide sous le thème annuel « Ravive ta flamme », qui fait allusion, entre autres, au fait qu'en prévention du suicide, il est aussi important d'agir pour soi-même que pour les autres. Les intervenants du CISSS de la Côte-Nord et différents partenaires, dont le Centre de prévention du suicide (CPS), ont soutenu plusieurs initiatives sur le territoire, soit de l'animation dans certaines écoles et quelques milieux, des kiosques, ainsi que la promotion d'activités sur Facebook.
- Le 15 septembre, des représentants du ministère de la Santé et des Services sociaux étaient en visite dans la région pour échanger sur la santé et le bien-être des hommes. Les objectifs de la visite étaient de :
 - mieux connaître les réalités et enjeux de la Côte-Nord;
 - consulter le milieu en vue du prochain Plan d'action ministériel en santé et bien-être des hommes.
- La première édition du Salon de la personne handicapée s'est tenue le 10 septembre à Baie-Comeau et le 17 septembre à Sept-Îles. Ce salon était organisé par la Table de concertation des associations de personnes handicapées de la Côte-Nord. Plus d'une vingtaine d'exposants regroupant des organismes communautaires ont été présents.
- La Randonnée Vélo Santé Alcoa, au bénéfice de la Fondation de la santé et des services sociaux de Manicouagan, a permis d'amasser 106 000\$ pour l'achat d'équipements pédiatriques pour l'hôpital Le Royer.
- L'Ordre régional des infirmières et infirmiers de la Côte-Nord a tenu, le 17 septembre dernier, une soirée reconnaissance afin de souligner le travail exemplaire d'infirmières et d'infirmiers nord-côtiers qui se sont démarqués dans différents milieux. Cette soirée a permis de reconnaître la contribution exceptionnelle d'infirmière ou d'infirmier à la qualité des soins par l'excellence de leur pratique au quotidien, leur capacité à influencer et à mobiliser les autres, ainsi qu'à permettre l'avancement et le développement de la pratique infirmière.

Des équipes et employées du CISSS de la Côte-Nord ont reçu un Prix Reconnaissance régional dans les catégories suivantes :

- Prix relève infirmière : Julie Hovington, infirmière clinicienne à la Clinique externe – Soins de plaies complexes;
 - Prix Innovation infirmière régionale : Mylène Landry pour son projet *L'expertise infirmière, au cœur de la clinique interdisciplinaire bariatrique du CISSS de la Côte-Nord* (Présentation au provincial en novembre);
 - Prix Reconnaissance régionale – Volet Gestion : Nathalie Tremblay
 - Mention spéciale à deux équipes pour leur apport inestimable au cours des deux dernières années de pandémie :
 - Santé publique
 - Prévention et contrôle des infections
 - Prix reconnaissance régional au niveau de la pratique clinique : Johanne Malec, infirmière au dispensaire de Uashat-Maliotenam.
- La Direction du programme soutien à l'autonomie personnes âgées prépare un colloque sous le thème « Pour vivre dans la dignité », qui aura lieu à Sept-Îles le 19 octobre prochain. Principalement axés sur la présentation de la nouvelle politique de l'hébergement au Québec, différents intervenants transmettront leur savoir vers un milieu d'hébergement humain et digne. Si vous œuvrez auprès des personnes âgées

dans les équipes de soins, de services psychosociaux, dans une direction de soutien, ou encore vous êtes proche aidant, responsable d'un organisme ou de projets s'adressant aux personnes âgées, vous êtes les bienvenus.

- Comme dernier élément, une autre étape importante sera franchie avec l'arrivée prochaine des 43 infirmières et infirmiers diplômés hors Canada (IDHC), soit 22 étudiants à Sept-Îles et 21 à Baie-Comeau. Les cours débuteront dans les Cégeps respectifs les 3 octobre (Sept-Îles) et le 7 novembre (Baie-Comeau). La Direction des soins infirmiers souhaite intégrer graduellement ces ressources qui veulent travailler comme préposés aux bénéficiaires (95 % des ressources). Elles seront jumelées au moins 2 à 3 semaines avec un coach PAB avant d'être inscrites à l'horaire.

Encore une fois, merci à tout le personnel pour votre exemplarité jour après jour à offrir des soins et services, et à la population pour votre compréhension. Nous déployons tous les efforts pour offrir les meilleurs services que vous nécessitez.

7. Correspondance et revue de presse

La correspondance et la revue de presse sont déposées pour information.

8. Période de questions du public (15 minutes)

Des périodes de questions de quinze (15) minutes sont autorisées au début et à la fin de la séance. Les interventions suivantes sont portées à l'attention du conseil d'administration :

Mario Dufour	<i>Combien de cases de stationnement seront perdues par l'agrandissement de l'urgence et combien de cases sur votre terrain rue Évangéline?</i>
Denis Bouchard	<p><i>Concernant l'avis de pertinence d'installation d'une station de mesure d'un indice de la qualité de l'air pour la Côte-Nord (IQA régional) et pour la ville de Sept-Îles (IQA sectoriel), est-ce que, pour le directeur de santé publique actuel, la qualité de l'air extérieur dans la ville de Sept-Îles l'interpelle dans plusieurs des rôles qui lui sont confiés par la LSSSS (art. 373) comme ses prédécesseurs?</i></p> <p><i>Sous-questions :</i> <i>Est-ce que le directeur de santé publique actuel est d'accord avec les affirmations de ses prédécesseurs d'assurer une expertise en prévention et en promotion de la santé et de conseiller l'agence (CISSS) sur les services préventifs utiles à la réduction de la mortalité et de la morbidité évitable par un IQA comme outil?</i></p>
Louise Gagnon	<p><i>L'avis de pertinence est-il un document public puisqu'il a été envoyé à des citoyens? Si oui, pourquoi n'est-il pas sur le site du CISSS pour être disponible à tous les citoyens?</i></p> <p><i>Dans l'avis de pertinence, il est question de prévention dans les deux extraits suivants :</i></p> <p><i>Rôle du directeur de santé publique</i> <i>La qualité de l'air extérieur interpelle le directeur de santé publique dans plusieurs des rôles qui lui sont confiés par la LSSSS (art. 373) dans sa région, notamment :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>D'informer la population de l'état de santé général des individus qui la composent, des problèmes de santé prioritaires, des groupes les plus vulnérables, des principaux facteurs de risque et des interventions qu'il juge les plus efficaces, d'en suivre l'évolution et, le cas échéant, de conduire des études ou recherches nécessaires à cette fin.</i> • <i>D'identifier les situations susceptibles de mettre en danger la santé de la population et de voir à la mise en place des mesures nécessaires à sa protection.</i>

	<ul style="list-style-type: none"> • <i>D'assurer une expertise en prévention et en promotion de la santé et de conseiller l'agence (CISSS) sur les services préventifs utiles à la réduction de la mortalité et de la morbidité évitable.</i> <p><i>RECOMMANDATIONS ¶ Installer à Sept-Îles une station d'échantillonnage régionale permettant d'obtenir un indice de la qualité de l'air afin d'avoir accès à des données de surveillance en continu afin que la DSP puisse bien remplir son rôle de protection, de surveillance, de prévention, d'information et de communication des risques à la santé.</i></p> <p><i>Est-ce que des budgets ont été affectés à la prévention depuis l'avis de pertinence? Si oui, de quel ordre et comment ont-ils été répartis : personnel, équipement, programme, prévention de quel risque, etc.</i></p>
Dufour, Louiselle	<p><i>Est-ce que le directeur de santé publique est d'accord que l'espérance de vie à la naissance est un indicateur de santé global influencé par tous les déterminants de la santé. Il n'informe cependant pas sur la qualité des années vécues?</i></p> <p><i>Les déterminants de la santé sont :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>Caractéristiques biologiques</i> <i>Caractéristiques sociales</i> <i>Habitudes de vie et comportements</i> <i>Expositions environnementales (Exemples : qualité de l'air et l'eau potable)</i> <i>Contexte politique et législatif (Normes et loi)</i> <i>Aménagement du territoire</i> <i>Contexte économique</i> <i>Services de santé (Exemples : rôle du Directeur de santé publique, transparence)</i> <i>Milieus de vie</i> <p><i>Sous-question :</i></p> <p><i>De 1983 - 1985 à 2016-2018 à l'exception de la période 1992-1994, l'espérance de vie de l'ensemble de la population nord-côtière s'avère inférieure à celle du reste du Québec.</i></p> <p><i>Dans les territoires du CLSC (2014-2018) dernier chiffre disponible mise à jour décembre 2021 CISSS Côte-Nord.</i></p> <p><i>Les résidents du territoire du CLSC de Sept-Îles et de celui de la Basse-Côte-Nord affichent une espérance de vie inférieure à celle du reste du Québec. L'ensemble de la Côte-Nord connaît une espérance de vie inférieure à celle du reste du Québec. Ceux du CLSC Manicouagan ont une plus longue espérance de vie que les autres Nord-Côtières. À titre d'information, l'espérance de vie à Rouyn-Noranda est supérieure au CLSC de Sept-Îles. (Biosurveillance CISSS L'Abitibi-Témiscamingue. 11 mai 2022.)</i></p> <p><i>Est-ce que pour le directeur de santé publique actuel les déterminants de la santé, dont l'exposition environnementale comme la qualité de l'air (article 47 - LQE) et les normes sur l'eau potable (RQEP) ne font pas partie des déterminants de la santé globale?</i></p>

9. Agenda de consentement

9.1. Affaires médicales

9.1.1. Nominations – Membres actifs

Résolution 2022-09-129

Attendu la demande de nomination de la D^{re} Angela Stamiris, omnipraticienne, numéro de permis 03488, à titre de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des privilèges en « médecine générale (urgence, hospitalisation, consultation dans les CLSC, participation à la garde et toutes activités du département déterminées par le cogestionnaire médical) » à l'installation de la Basse-Côte-Nord;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 6 septembre 2022;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2022-72);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination de la D^{re} Angela Stamiris, omnipraticienne, numéro de permis 03488;
- **De lui accorder** un statut de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'installation de la Basse-Côte-Nord;
- **De lui octroyer** des privilèges d'exercice en « médecine générale (urgence, hospitalisation, consultation dans les CLSC, participation à la garde et toutes activités du département déterminées par le cogestionnaire médical) » pour la période du 21 septembre 2022 au 30 juin 2024;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2022-09-130

Attendu la demande de nomination de la D^{re} Audrey Létourneau, chirurgienne générale, numéro de permis 02908, à titre de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des privilèges en « chirurgie générale (hospitalisation en courte durée et aux soins intensifs, bloc opératoire et clinique externe, endoscopie digestive) » pour l'installation de Sept-Îles;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 6 septembre 2022;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2022-73);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination de la D^{re} Audrey Létourneau, chirurgienne générale, numéro de permis 02908;

- **De lui accorder** un statut de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord pour l'installation de Sept-Îles;
- **De lui octroyer** des privilèges d'exercice en « chirurgie générale (hospitalisation en courte durée et aux soins intensifs, bloc opératoire et clinique externe, endoscopie digestive) » pour la période du 21 septembre 2022 au 30 juin 2024;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2022-09-131

Attendu la demande de nomination de la D^{re} Laury-Anne Sanfaçon, omnipraticienne, numéro de permis 02790, à titre de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des privilèges en « médecine générale (Mère-enfant excluant l'obstétrique, hospitalisation incluant les soins intensifs, gériatrie, médecine de jour, consultation externe générale) » à l'installation de Sept-Îles;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 6 septembre 2022;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2022-74);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination de la D^{re} Laury-Anne Sanfaçon, omnipraticienne, numéro de permis 02790;
- **De lui accorder** un statut de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'installation de Sept-Îles;
- **De lui octroyer** des privilèges d'exercice en « médecine générale (Mère-enfant excluant l'obstétrique, hospitalisation incluant les soins intensifs, gériatrie, médecine de jour, consultation externe générale) » pour la période du 21 septembre 2022 au 30 juin 2024;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2022-09-132

Attendu la demande de nomination de la D^{re} Nathalie Chamberland, omnipraticienne, numéro de permis 02976, à titre de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des privilèges en « médecine générale (hospitalisation, urgence, clinique externe, suivi obstétrique, prise en charge, CHSLD, suivi en bureau et dispensaires) » à l'installation de la Minganie;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 6 septembre 2022;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2022-71);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination de la D^{re} Nathalie Chamberland, omnipraticienne, numéro de permis 02976;
- **De lui accorder** un statut de membre actif au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord à l'installation de la Minganie;
- **De lui octroyer** des privilèges d'exercice en « médecine générale (hospitalisation, urgence, clinique externe, suivi obstétrique, prise en charge, CHSLD, suivi en bureau et dispensaires) » pour la période du 21 septembre 2022 au 30 juin 2024;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

Adopté à l'unanimité.

9.1.2. Nominations – Membres associés

Résolution 2022-09-133

Attendu la demande de nomination du D^r Patrick Laverdière, interniste, numéro de permis 11639, à titre de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des privilèges en « médecine interne (incluant électrocardiographie et épreuve d'effort) » pour l'installation de Baie-Comeau;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 6 septembre 2022;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2022-78);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination du D^r Patrick Laverdière, interniste, numéro de permis 11639;
- **De lui accorder** un statut de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord pour l'installation de Baie-Comeau;
- **De lui octroyer** des privilèges d'exercice en « médecine interne (incluant électrocardiographie et épreuve d'effort) » pour la période du 21 septembre 2022 au 30 juin 2024;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2022-09-134

Attendu la demande de nomination de la D^{re} Sophie Audet, hémato-oncologue, numéro de permis 20928, à titre de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avec des privilèges en « hémato-oncologie (incluant oncologie et garde à distance) » pour l'installation de Baie-Comeau;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 6 septembre 2022;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2022-79);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la nomination de la D^e Sophie Audet, hémato-oncologue, numéro de permis 20928;
- **De lui accorder** un statut de membre associé au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Côte-Nord pour l'installation de Baie-Comeau;
- **De lui octroyer** des privilèges d'exercice en « hémato-oncologie (incluant oncologie et garde à distance) » pour la période du 21 septembre 2022 au 30 juin 2024;
- **Que** cette nomination soit conditionnelle au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

Adopté à l'unanimité.

9.1.3. Modifications de privilèges

Résolution 2022-09-135

Attendu la demande formulée par le D^r Claude Déry, omnipraticien, numéro de permis 86256, membre actif à l'installation des Escoumins, afin de procéder à l'ajout de privilèges en « EDU »;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu la recommandation favorable du cogestionnaire médical de l'installation des Escoumins;

Attendu la recommandation favorable par le comité d'examen des titres en date du 6 septembre 2022;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2022-76);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la modification des privilèges du D^r Claude Déry, omnipraticien, numéro de permis 86256, par l'ajout de privilèges en « EDU »;
- **Que** ce changement soit effectif en date du 21 septembre 2022;
- **Que** ce changement soit conditionnel au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2022-09-136

Attendu la demande formulée par la D^e Francine Déry, omnipraticienne, numéro de permis 96367, membre actif à l'installation des Escoumins, afin de procéder à l'ajout de privilèges en « EDU »;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu la recommandation favorable du cogestionnaire médical de l'installation des Escoumins;

Attendu la recommandation favorable par le comité d'examen des titres en date du 6 septembre 2022;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2022-77);

Il est proposé et appuyé :

- **De procéder** à la modification des privilèges de la D^{re} Francine Déry, omnipraticienne, numéro de permis 96367, par l'ajout de privilèges en « EDU »;
- **Que** ce changement soit effectif en date du 21 septembre 2022;
- **Que** ce changement soit conditionnel au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

Adopté à l'unanimité.

9.1.4. Changement de statut

Résolution 2022-09-137

Attendu la demande formulée par la D^{re} Mary Catherine Ozcelik, dentiste, numéro de permis 20412, membre actif, afin de procéder à un changement de son statut à celui de membre associé, avec des privilèges en « dentisterie » pour les installations de Fermont et de la Basse-Côte-Nord;

Attendu les dispositions du 3^e paragraphe de l'article 190 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu les dispositions de l'article 61 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales;

Attendu l'analyse des dossiers et la recommandation favorable du comité d'examen des titres du 6 septembre 2022;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2022-75);

Il est proposé et appuyé :

- **D'approuver** le changement de statut de la D^{re} Mary Catherine Ozcelik, dentiste, numéro de permis 20412, de membre actif à celui de membre associé, à compter du 15 octobre 2022;
- **De lui octroyer** des privilèges d'exercice en « dentisterie » pour les installations de Fermont et de la Basse-Côte-Nord;
- **Que** ce changement de statut soit conditionnel au respect des engagements, conformément à l'entente prise entre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et l'Association des chirurgiens dentistes du Québec (ACDQ).

Adopté à l'unanimité.

9.1.5. Levée de suspension temporaire de privilèges

Résolution 2022-09-138

Attendu que le 1^{er} avril 2022, le Collège des médecins du Québec (CMQ) a informé le directeur des services professionnels et de l'enseignement universitaire de la suspension du droit d'exercer des activités professionnelles du D^r Jean-François Audet puisque sa déclaration de formation continue n'était pas conforme pour les années 2019 et 2020;

Attendu l'article 251 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu que le conseil d'administration a dû suspendre les privilèges du D^r Audet dans l'attente de la confirmation que ce dernier a remédié à la situation;

Attendu que le D^r Audet a remédié à la situation, que sa déclaration de formation continue est conforme et que ce dernier a recouvré son droit d'exercer des activités professionnelles par le CMQ;

Il est proposé et appuyé :

- **De lever** la suspension de tous les privilèges du D^r Jean-François Audet, numéro de permis 02147, urologue et membre associé du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord.

Adopté à l'unanimité.

9.1.6. Démissions

Résolution 2022-09-139

Attendu la démission du D^r Marc-Olivier Côté, omnipraticien, membre actif à l'installation des Escoumins, par lettre reçue le 14 juillet 2022 et annonçant sa démission effective le 10 octobre 2022;

Attendu que le délai de soixante jours est respecté (art. 254, LSSSS);

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2022-81);

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter** la démission du D^r Marc-Olivier Côté, omnipraticien, numéro de permis 00841, à compter du 10 octobre 2022.

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2022-09-140

Attendu la démission de la D^{re} Annick Émond, omnipraticienne et membre actif à l'installation de Port-Cartier, par lettre reçue le 18 juillet 2022 et annonçant sa démission effective le 18 septembre 2022;

Attendu que le délai de soixante jours est respecté (art. 254, LSSSS);

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2022-82);

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter** la démission de la D^{re} Annick Émond, omnipraticienne, numéro de permis 10144, à compter du 18 septembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2022-09-141

Attendu le départ à la retraite de la D^{re} Christine Bois, omnipraticienne et membre actif à l'installation de Port-Cartier, par lettre reçue le 8 août 2022 et annonçant son départ à la retraite effectif le 1^{er} avril 2023;

Attendu que le délai de soixante jours est respecté (art. 254, LSSSS);

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2022-83);

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter** le départ à la retraite de la D^{re} Christine Bois, omnipraticienne, numéro de permis 85397, à compter du 1^{er} avril 2023.

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2022-09-142

Attendu le départ à la retraite de M^{me} Marie-Ève Charbonneau, pharmacienne, membre actif à l'installation de la Basse-Côte-Nord, par lettre reçue le 18 mai 2022 et annonçant sa démission effective le 1^{er} juillet 2022;

Attendu la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (résolution CMDP-2022-80);

Il est proposé et appuyé :

- **De mettre fin** au statut de membre actif de M^{me} Marie-Ève Charbonneau, pharmacienne, numéro de permis 004792, à compter du 1^{er} juillet 2022.

Adopté à l'unanimité.

10. Dossiers en cours

10.1. COVID-19 sur la Côte-Nord

Le docteur Richard Fachehoun, directeur de santé publique de la Côte-Nord, informe qu'une diminution des nouveaux cas déclarés par test PCR est constatée dans la région. Il mentionne également que la proportion de tests positifs est très basse, puisque la semaine dernière, la Côte-Nord se situait à 4,7 %, ce qui signifie un bon contrôle.

Le docteur Fachehoun fait part d'une nouveauté dans la région de Sept-Îles, soit l'analyse des eaux usées. Des données préliminaires ont été colligées du début août au 15 septembre dernier et seront diffusées sur le site de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). La population pourra y avoir accès. Le docteur Fachehoun ajoute que ces données seront interprétées plus facilement une fois validées, mais semblent démontrer une stabilité, puisque les concentrations sont faibles comparées à d'autres régions du Québec.

Pour ce qui est de la vaccination, une campagne est débutée pour les doses de rappel. L'objectif est de retarder ou limiter la transmission. Avec la reprise des activités scolaires et la venue du temps froid, toutes les conditions sont réunies pour une augmentation de la transmission. Le vaccin homologué bivalent de Moderna est disponible présentement et est recommandé comme dose de rappel pour les personnes de 30 ans et plus. Les études préliminaires prévoient une amélioration de la protection contre les infections.

11. Nouveaux dossiers

11.1. Règlement G1-251-001 portant sur la régie interne du conseil d'administration – Révision

Ce point est retiré de l'ordre du jour de la présente séance, à la demande du président du conseil d'administration.

11.2. Règlement G1-251-015 portant sur les règles de fonctionnement du comité de gouvernance et d'éthique – Révision

Résolution 2022-09-143

Attendu que les modifications proposées au règlement G1-251-015 sur les règles de fonctionnement du comité de gouvernance et d'éthique sont approuvées par le comité de gouvernance et d'éthique;

Attendu que le ministre de la Santé et des Services sociaux autorise les modifications qui lui ont été soumises, considérant que celles-ci respectent les dispositions législatives de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2) et celles de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS);

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter** le règlement G1-251-015 sur les règles de fonctionnement du comité de gouvernance et d'éthique du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord tel que révisé.

Adopté à l'unanimité.

11.3. Renouveaulement des comités du conseil d'administration

11.3.1. Comité de vigilance et de la qualité

Résolution 2022-09-145

Attendu la nécessité de procéder annuellement au renouvellement du comité de vigilance et de la qualité;

Il est proposé et appuyé :

- **De nommer** les personnes suivantes au comité de vigilance et de la qualité :
 1. Administrateur désigné par le comité des usagers (membre d'office) : Jean-Pierre Porlier
 2. Administratrice : Ginette Côté
 3. Administrateur ou administratrice : Michaël Lavigne
 4. La présidente-directrice générale (membre d'office)
 5. La commissaire aux plaintes et à la qualité des services (membre d'office)
 6. Le président du conseil d'administration (invité permanent)
 7. La directrice des services multidisciplinaires, qualité, évaluation, performance et éthique (invitée permanente sans droit de vote)

Adopté à l'unanimité.

11.3.2. Comité de vérification

Résolution 2022-09-146

Attendu la nécessité de procéder annuellement au renouvellement du comité de vérification;

Il est proposé et appuyé :

- **De nommer** les personnes suivantes au comité de vérification :
 1. Administrateur : Michaël Lavigne
 2. Administratrice : Diane Ouellet
 3. Administratrice : Ginette Côté
 4. Administrateur : Jean-Pierre Porlier
 5. Administrateur : Benoit Méthot
 6. La présidente-directrice générale (invitée permanente)
 7. Le directeur des ressources financières (invité permanent sans droit de vote)

Adopté à l'unanimité.

11.3.3. Comité de gouvernance et d'éthique

Résolution 2022-09-147

Attendu la nécessité de procéder annuellement au renouvellement du comité de gouvernance et d'éthique;

Il est proposé et appuyé :

- **De nommer** les personnes suivantes au comité de gouvernance et d'éthique :
 1. Administratrice : Johanne Beaudoin
 2. Administratrice : Solange Turgeon
 3. Administratrice : Josée Francoeur
 4. Administrateur: Jean-Pierre Porlier
 5. Le président du conseil d'administration
 6. La présidente-directrice générale (membre d'office)

Adopté à l'unanimité.

11.3.4. Comité ressources humaines

Résolution 2022-09-148

Attendu la nécessité de procéder au renouvellement du comité ressources humaines;

Il est proposé et appuyé :

- **De nommer** les personnes suivantes au comité ressources humaines :
 1. Administratrice : Solange Turgeon
 2. Administratrice : Diane Ouellet
 3. Administrateur : Jean-Pierre Porlier
 4. Administratrice : Johanne Beaudoin
 5. La présidente-directrice générale (invitée permanente)
 6. La directrice des ressources humaines, communications et affaires juridiques (invitée permanente)
- **De procéder** à la mise à jour de l'article 3 du règlement G1-251-014 portant sur les règles de fonctionnement du comité ressources humaines en ce qui a trait à la composition du comité, avec l'approbation du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Adopté à l'unanimité.

11.4. Nomination des officiers du conseil d'administration – Vice-présidence

Résolution 2022-09-149

Attendu que le mandat actuel à la vice-présidence du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord arrive à son échéance de deux ans en septembre 2022;

Attendu l'obligation de nommer un vice-président au conseil d'administration du CISSS de la Côte-Nord;

Il est proposé et appuyé :

- **De nommer** madame Ginette Côté au poste de vice-présidente du conseil d'administration du CISSS de la Côte-Nord;

Adopté à l'unanimité.

11.5. Processus de renouvellement des membres du conseil d'administration par le ministère de la Santé et des Services sociaux

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a lancé, au début du mois d'août, le processus de renouvellement des membres du conseil d'administration pour les membres désignés par le département régional de médecine générale (DRMG), le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP), le comité régional sur les services pharmaceutiques (CRSP), le conseil des infirmières et infirmiers (CII), le conseil multidisciplinaire (CM) et le comité des usagers du CISSS (CUCI). La date de désignation de ces membres a été fixée au 11 novembre 2022.

De plus, le Ministère lancera, au début du mois d'octobre, un appel de candidatures général auprès de la population nord-côtière pour les neuf profils de compétence, d'expertise et d'expérience suivants à titre de membres indépendants : compétence en gouvernance et éthique, compétence en gestion des risques, finances et comptabilité, compétence en ressources immobilières, informationnelles et humaines, compétence en vérification, performance ou gestion de la qualité, expertise en protection de la jeunesse, expertise en réadaptation, expertise en santé mentale et expérience vécue à titre d'utilisateur des services sociaux.

Afin de procéder à la nomination des membres indépendants des conseils d'administration, le ministre constitue un ou plusieurs comités d'experts en gouvernance chargés de lui faire des recommandations (deux candidatures par profil), notamment en ce qui concerne les candidats à considérer et la correspondance de leur profil.

Lors des nominations, le ministre doit s'assurer de la représentativité des différentes parties du territoire desservi par l'établissement ainsi que de la composition socioculturelle, ethnoculturelle, linguistique ou démographique de l'ensemble des usagers que l'établissement dessert et que le conseil d'administration soit constitué en parts égales de femmes et d'hommes.

Par ailleurs, le Ministère lancera le processus de nomination du membre du conseil d'administration nommé pour le milieu de l'enseignement au cours des prochains mois.

11.6. Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) – Rehaussement budgétaire

Résolution 2022-09-150

Attendu le budget récurrent de 1 420 873 \$ alloué par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) au Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord pour le rehaussement du soutien à la mission globale des organismes communautaires dans le cadre du PSOC;

Attendu les balises ministérielles qui nous sont signifiées;

Attendu les balises pour déterminer le budget de base des organismes communautaires, selon le Cadre de reconnaissance et de financement des organismes communautaires de la Côte-Nord;

Attendu la démarche de concertation réalisée avec la Table régionale des organismes communautaires de la Côte-Nord;

Attendu que, selon la Loi sur les services de santé et les services sociaux, il est de la responsabilité du CISSS de la Côte-Nord d'allouer les ressources financières aux organismes communautaires;

Il est proposé et appuyé :

- **D'accepter** d'utiliser les budgets de base indexés annuellement pour l'exercice de répartition du rehaussement 2022-2023;
- **D'accepter** une répartition à trois niveaux du montant de rehaussement :
 - 10 % pour les organismes nouvellement reconnus au PSOC;
 - 40 % partagé entre les organismes éligibles et n'ayant pas reçu d'argent récurrent ciblé de plus de 10 000 \$;
 - 50 % partagé entre les organismes éligibles afin de porter leur financement à la mission globale à 86,45 % du budget de base;
- **D'accepter** qu'un total de 71 organismes reconnus au PSOC et financés à la mission globale bénéficient d'un rehaussement selon les critères d'éligibilité établis.

Adopté à l'unanimité.

11.7. Délégation – Remplacement de la directrice de la protection de la jeunesse en cas d'absence ou d'empêchement

Résolution 2022-09-151

Attendu l'article 31.1 de la Loi sur la protection de la jeunesse prescrivant que « En cas d'absence ou d'empêchement du directeur, il est remplacé par une personne désignée par le conseil d'administration qui l'a nommée ».

Attendu la recommandation de la direction;

Il est proposé et appuyé :

- **De désigner** madame Annie Lapointe, directrice adjointe à la Direction de la protection de la jeunesse, comme remplaçante de la directrice de la protection de la jeunesse, madame Nadia Denis, en cas d'absence ou d'empêchement qui pourrait survenir.

Adopté à l'unanimité.

11.8. Comités consultatifs de la Basse-Côte-Nord et de Port-Cartier – Dissolution

Résolution 2022-09-152

Attendu le lancement du processus de renouvellement des membres du comité consultatif de la Basse-Côte-Nord le 5 mai dernier, celui-ci ayant été prolongé pour permettre le dépôt des candidatures;

Attendu les nombreux appels effectués durant le processus de renouvellement pour inviter les partenaires à présenter des candidatures;

Attendu que la vérification de l'intérêt des membres actuels du comité à poursuivre leur implication a été faite;

Attendu qu'une seule candidature conforme a été déposée alors que trois autres personnes avaient aussi fait part de leur intérêt, ce qui, dans tous les cas, ne pourrait permettre de pourvoir les sept postes disponibles;

Attendu la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique de demander au ministre de la Santé et des Services sociaux la dissolution du comité;

Attendu que les membres du comité ainsi que la personne qui a déposé officiellement sa candidature et les partenaires concernés ont été informés de la démarche en cours;

Il est proposé et appuyé :

- **De recommander** au ministre de la Santé et des Services sociaux la dissolution du comité consultatif de la Basse-Côte-Nord.

Adopté à l'unanimité.

Résolution 2022-09-153

Attendu que le comité consultatif de Port-Cartier n'a tenu aucune activité depuis sa constitution en novembre 2017;

Attendu la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique au conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord de demander au ministre de la Santé et des Services sociaux la dissolution du comité consultatif de Port-Cartier;

Attendu que les membres du comité ont été informés de la démarche en cours et que ceux-ci disposaient d'un délai de trois (3) semaines à compter du 10 août 2022 pour faire part de leur objection à la dissolution de ce comité;

Attendu qu'aucune objection n'a été déposée;

Il est proposé et appuyé :

- **De recommander** au ministre de la Santé et des Services sociaux la dissolution du comité consultatif de la Port-Cartier.

Adopté à l'unanimité.

11.9. Politique de déclaration des antécédents judiciaires

Résolution 2022-09-154

Attendu la volonté du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord de prendre les mesures préventives pour protéger les clientèles vulnérables desservies par le CISSS afin qu'aucune atteinte ou menace ne soit portée à leur intégrité physique ou morale;

Attendu qu'il y a lieu d'établir les lignes directrices sur la vérification des antécédents judiciaires de toute personne désirant exercer ses fonctions ou sa profession au sein de l'établissement;

Attendu la consultation menée auprès du comité de direction, auprès des instances consultatives, soit le conseil des infirmières et infirmiers (CII) et le conseil multidisciplinaire (CM) et auprès des syndicats du CISSS de la Côte-Nord concernant le projet de politique de déclaration des antécédents judiciaires;

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter** la politique de déclaration des antécédents judiciaires du CISSS de la Côte-Nord telle que présentée.

Adopté à l'unanimité.

11.10. Politique portant sur l'embauche du personnel étudiant

Résolution 2022-09-155

Attendu la volonté du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord d'embaucher du personnel étudiant au sein de l'établissement et de lui faire découvrir le milieu de la santé et des services sociaux;

Attendu qu'il y a lieu d'encadrer le processus de dotation et d'établir les rôles et responsabilités des acteurs concernés;

Attendu que l'embauche de personnel étudiant permet non seulement de soutenir les équipes, autant durant l'année que durant les vacances, mais également contribue à garantir la qualité et la continuité des soins et des services;

Attendu la consultation menée auprès du comité de direction, auprès des instances consultatives, soit le conseil des infirmières et infirmiers (CII) et le conseil multidisciplinaire (CM) et auprès des syndicats du CISSS de la Côte-Nord concernant le projet de politique d'embauche du personnel étudiant;

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter** la politique d'embauche du personnel étudiant du CISSS de la Côte-Nord telle que présentée.

Adopté à l'unanimité.

11.11. Achats par Corélo

Johanne Beaudoin déclare son conflit d'intérêts et se retire pour ce point.

11.11.1. Achat du 32, rue Scheffer à Blanc-Sablon

Résolution 2022-09-156

Attendu les obligations du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord en lien avec le *Manuel des médecins omnipraticiens, brochure numéro 1, en rubrique EP32*;

Attendu nos obligations nordiques envers nos médecins et l'équité souhaitée envers les médecins et les pharmaciens à Blanc-Sablon;

Attendu que le CISSS souhaite que le nécessaire soit fait afin de respecter ses engagements, retenir les ressources recrutées et assurer sa crédibilité;

Attendu que les marchés actuels sont hostiles à Blanc-Sablon avec une quasi-absence d'offres sur le marché;

Attendu que les temps de traitement au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ne permettent pas de faire des acquisitions de nature résidentielle dans des marchés hostiles;

Attendu que la valeur est raisonnable (en cohérence avec la valeur marchande), selon nos évaluations du marché réalisées au printemps 2022;

Attendu qu'une inspection a été faite via des professionnels;

Attendu la résolution de Corélo;

Il est proposé et appuyé :

- **D'autoriser** cette transaction par Corélo;
- **D'autoriser** Corélo à signer tous les documents permettant l'acquisition de la propriété du 32, rue Scheffer à Blanc-Sablon;
- **D'autoriser** le CISSS de la Côte-Nord à louer cette résidence à Corélo par la suite pour amortir cette dépense sur une échéance de quinze ans.

Adopté à l'unanimité.

Achat du 15, rue Beaudoin à Blanc-Sablon

Résolution 2022-09-157

Attendu les obligations du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord en termes de rigueur budgétaire et considérant que la location hôtelière en continu n'est pas une façon de faire économique et créant de la valeur pour notre organisation;

Attendu nos obligations nordiques envers nos employés non-résidents et la main-d'œuvre indépendante;

Attendu que le CISSS souhaite que le nécessaire soit fait afin de respecter ses engagements, retenir les ressources recrutées et assurer sa crédibilité;

Attendu que les marchés actuels sont hostiles à Blanc-Sablon avec une quasi-absence commerciale, locative et résidentielle d'offres habitation/hébergement sur le marché;

Attendu que les temps de traitement au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ne permettent pas de faire des acquisitions de nature résidentielle dans des marchés hostiles;

Attendu que la valeur est raisonnable (en cohérence avec la valeur marchande), selon nos évaluations du marché réalisées au printemps 2022;

Attendu qu'une inspection sera réalisée par des professionnels avant l'achat;

Attendu la résolution de Corélo;

Il est proposé et appuyé :

- **D'autoriser** cette transaction par Corélo;
- **D'autoriser** Corélo à signer tous les documents permettant l'acquisition de la propriété du 15, rue Beaudoin à Blanc-Sablon;
- **D'autoriser** le CISSS de la Côte-Nord à louer cette résidence à Corélo par la suite pour amortir cette dépense sur une échéance de quinze ans.

Adopté à l'unanimité.

11.12. Modification au permis d'exploitation – Ajout d'une installation (demande d'un numéro d'extrait de permis à des fins administratives)

Résolution 2022-09-158

Attendu que le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2);

Attendu qu'en vertu de l'article 444 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS) (RLRQ, chapitre S-4.2), le titulaire d'un permis pour l'exploitation d'un établissement doit exercer ses activités conformément à ce qui est indiqué à son permis;

Attendu que le ministre de la Santé et des Services sociaux doit autoriser toute modification au permis d'exploitation délivré à un établissement;

Attendu que le permis d'exploitation doit être affiché, en tout temps, à la vue du public conformément à l'article 6 du Règlement sur la délivrance des permis en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS) (RLRQ, chapitre S-4.2, r.8);

Attendu la signature de l'entente tripartite entre le CISSS de la Côte-Nord, le Cégep de Sept-Îles et l'Université du Québec à Chicoutimi pour l'implantation et le fonctionnement du dispensaire urbain d'enseignement clinique (DUEC) sur le campus d'enseignement supérieur de Sept-Îles (au Pavillon Alouette situé au 175, rue de La Vérendrye à Sept-Îles);

Attendu que le CISSS désire, avec ses partenaires, adopter un modèle de soins courants innovants dans le cadre d'un service continu des soins de santé proche des patients et des communautés autochtones; soit un modèle qui met de l'avant la pleine expansion du champ d'exercices de l'infirmière;

Attendu que le projet DUEC représente une opportunité innovante et efficace en créant un milieu de stage intéressant hors hôpital, permettant d'exposer les futures infirmières à un cursus de formation favorisant l'attraction et la rétention des infirmières pour le CISSS de la Côte-Nord;

Attendu que le projet DUEC sera un levier pour tous les CLSC (dispensaires) déployés sur l'entièreté du territoire et permettra la prise en charge de la santé des populations éloignées et isolées, notamment par l'offre de stage et de perfectionnement en milieux éloignés;

Attendu la recommandation du ministère de la Santé et des Services sociaux à la suite d'une consultation auprès de l'équipe des permis de la Direction des relations institutionnelles;

Il est proposé et appuyé :

- **De demander** au ministre de la Santé et des Services sociaux l'émission d'un numéro d'extrait de permis à des fins administratives.
- **Que le CISSS de la Côte-Nord s'engage** à afficher, en tout temps, le permis obtenu à la vue du public;
- **D'autoriser** madame Manon Asselin, présidente-directrice générale, à effectuer toutes les démarches nécessaires à la prise d'effet de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

12. Rapports des comités

12.1. Comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique s'est réuni le 15 septembre 2022, sous la présidence de madame Johanne Beaudoin.

Voici les sujets abordés lors de cette rencontre :

- Affaires autochtones et sécurisation culturelle;
- Rapport sur les statistiques des mises sous garde en établissement de santé et de services sociaux des personnes dangereuses pour elles-mêmes ou pour autrui en raison de leur état mental;
- Comités consultatifs de la Basse-Côte-Nord et de Port-Cartier – Suivi;
- Renouvellement des membres du comité de gouvernance et d'éthique par le conseil d'administration;
- Résultats du sondage d'évaluation de la séance du conseil d'administration du 15 juin 2022;
- Plan stratégique 2022-2026 du CISSS de la Côte-Nord.

12.2. Comité ressources humaines

Le comité ressources humaines s'est réuni le 14 septembre 2022. La présidente du comité ressources humaines, madame Solange Turgeon, fait part des sujets abordés lors de cette rencontre :

- Bilan 2021-2022 du Service des affaires juridiques;
- Enjeux de disponibilité de main-d'œuvre période estivale 2022;
- Rencontre avec le syndicat CSN, catégorie 2;
- Gestion de proximité.

12.3. Comité de vigilance et de la qualité

Le comité de vigilance et de la qualité s'est réuni le 7 et le 15 septembre 2022, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Porlier.

Les sujets abordés lors de ces rencontres sont les suivants :

- Régime d'examen des plaintes
 - 12 recommandations ont été reçues depuis la rencontre du 7 juin 2022, 16 recommandations ont été complétées le 15 septembre 2022 et 68 dossiers demeurent en étude;
 - Suivi du tableau de bord du commissariat aux plaintes et à la qualité des services.

- Direction des services multidisciplinaires, qualité, évaluation, performance et éthique
 - Suivi – Sondage à domicile;
 - Suivi – Plan d'action – urgence froide;
 - État de situation : comité gestion des risques et gestion intégrée des risques;
 - Agrément Canada pratique organisationnelle requise (POR) : reddition de comptes en matière de qualité;
 - Visite CHSLD – MSSS 3e cycle 2018-2023;
 - Protecteur du citoyen;
 - Coroner 2022-2023;
 - Sondage expérience usagers – Ministère;
 - Usagers absents à leur rendez-vous;
 - Réduction de services.

12.4. Comité des usagers

Monsieur Jean-Pierre Porlier mentionne que la firme Médailleon a terminé le sondage et la rédaction du rapport, qui a été présenté aux membres du comité des usagers du Centre intégré (CUCI) le 30 août dernier. La présentation du rapport aux gestionnaires concernés par ce sondage est prévue le 27 septembre prochain. À la suite de cette rencontre, la prochaine étape sera le suivi des recommandations et du plan d'action qui en découlera. Le CUCI adhère à la volonté des usagers de demeurer le plus longtemps possible à leur domicile. C'est également une volonté partagée avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, le CISSS de la Côte-Nord et le comité des usagers, qui s'inscrit pleinement dans une démarche de collaboration. Finalement, le rapport pourra être présenté aux membres du conseil d'administration à la séance du 16 novembre prochain, si tel est le désir de la firme Médailleon.

Dans le cadre de la révision de la politique de transport des usagers, madame Danie Chamberland a présenté aux membres du CUCI, le 1^{er} septembre dernier, le projet de révision de la politique pour consultation avant son adoption par le conseil d'administration. Les membres du CUCI ont émis des commentaires à l'effet que le projet reflétait une équité territoriale entre les usagers et une sensibilité en lien avec leurs besoins. Ils ont également observé que cette sensibilité était limitée par la circulaire ministérielle qui, on se rappellera, a été partiellement bonifiée en juin 2021, après un gel d'une dizaine d'années. De plus, aucun mécanisme d'indexation n'a été prévu lors de la révision, et nous connaissons tous le niveau d'inflation actuel, ce qui risque d'annuler dans quelques années l'ajustement de la dernière année. Le CUCI rappelle aux membres du conseil d'administration que le transport des usagers est et demeure un enjeu important, tel qu'exprimé dans sa dernière reddition de comptes. À moyen terme, il entend formuler à nouveau au conseil d'administration une demande d'appui, afin de sensibiliser le Ministère à cette problématique vécue par les usagers.

Finalement, en début de semaine, les membres du comité des usagers de la Minganie, accompagnés par la coordonnatrice administrative du CUCI, madame Nathalie Boudreault, se sont déplacés à l'Île d'Anticosti, afin de rencontrer les usagers de Port-Menier qui souhaitent exprimer certaines insatisfactions et recevoir des réponses à leurs préoccupations en lien avec leurs droits et obligations. Il s'agit d'une belle initiative du comité des usagers de la Minganie et nous demeurons convaincus que cette démarche sera bénéfique pour ces usagers.

12.5. Comité de vérification

Le comité de vérification s'est réuni le 20 septembre 2022. Le président du comité de vérification, monsieur Michaël Lavigne, fait part des sujets abordés lors de cette rencontre :

- Rapport trimestriel;
- Nomination de l'auditeur externe.

12.5.1. Rapport financier trimestriel au 18 juin 2022

Résolution 2022-09-159

Attendu les obligations devant être respectées par l'établissement, découlant de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001);

Attendu que, selon le Manuel de gestion financière publié par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), la définition d'équilibre budgétaire tient compte de tous les fonds, le cas échéant le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations;

Attendu que l'article 284 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) oblige la présidente-directrice générale à présenter au conseil d'administration de l'établissement des prévisions budgétaires de dépenses et de revenus en équilibre;

Attendu la démarche conjointe avec le MSSS afin de trouver des solutions pérennes;
Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter** le rapport trimestriel de la période 03, se terminant le 18 juin 2022, du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord comme présenté, soit un rapport se traduisant par une prévision déficitaire de résultats combinés du fonds d'exploitation et du fonds d'immobilisations de 70 033 697 \$;
- **D'autoriser** le président du conseil d'administration et la présidente-directrice générale à signer tous documents afférents à l'exécution des présentes.

Adopté à l'unanimité.

12.5.2. Nomination de l'auditeur externe pour 2022-2023

Denis Miousse déclare son conflit d'intérêts et se retire pour ce point.

Résolution 2022-09-160

Attendu l'obligation de respecter la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

Attendu qu'un appel d'offres public a été diffusé pour retenir les services d'un auditeur externe;

Attendu la nomination de la firme Mallette à titre d'auditeur externe pour l'exercice 2019-2020 lors de la séance du 25 septembre 2019;

Attendu la satisfaction de la direction des services rendus par la firme;

Attendu que le comité de vérification approuve le renouvellement de la firme Mallette pour le prochain exercice financier;

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter** la nomination de la firme Mallette, société de comptables professionnels agréés, à titre d'auditeur externe pour le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord, pour une somme de 75 500 \$ pour l'exercice financier 2022-2023, sur recommandation favorable de la direction et du comité de vérification.

Adopté à l'unanimité.

13. Affaires nouvelles

Aucun point n'est ajouté aux affaires nouvelles.

14. Période de questions du public (15 minutes)

Pour répondre à une demande, des périodes de questions de 15 minutes sont autorisées au début et à la fin de la séance.

<p>Mario Gaumont Élu municipal</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Nous désirons savoir pourquoi Dre Emond quitte le CISSS de la Côte-Nord?</i> 2. <i>Étant donné le départ de Dre Emond, nous avons su que le Dr St-Gelais diminuait ses disponibilités à l'urgence à 2 nuits/semaine au lieu de 4 ou 5 nuits/semaine. Que va-t-il advenir de l'urgence la nuit? Depuis plusieurs semaines, les services sont déjà réduits la nuit.</i> 3. <i>Nous désirons savoir pourquoi beaucoup de main-d'œuvre quitte le CISSS? Plusieurs employés à Port-Cartier ont quitté le réseau dans la dernière année.</i>
--	--

15. Clôture de la séance

Résolution 2022-09-160

Il est proposé et appuyé :

- **D'adopter** la fermeture de la séance publique régulière du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord du 21 septembre 2022 à 19 h 22.

Adopté à l'unanimité.



Denis Miousse
Président



Nathalie Castilloux
Secrétaire